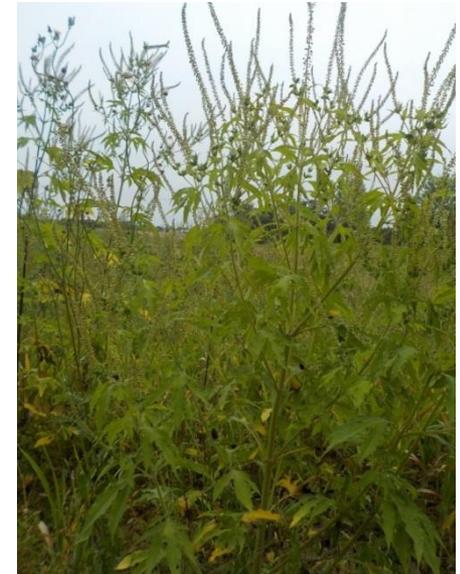




**Lutte contre les ambrosies en Aveyron**  
**COMITE DEPARTEMENTAL DE COORDINATION**  
**6 mars 2025**



# Les ambrosies en Aveyron

1 espèce présente



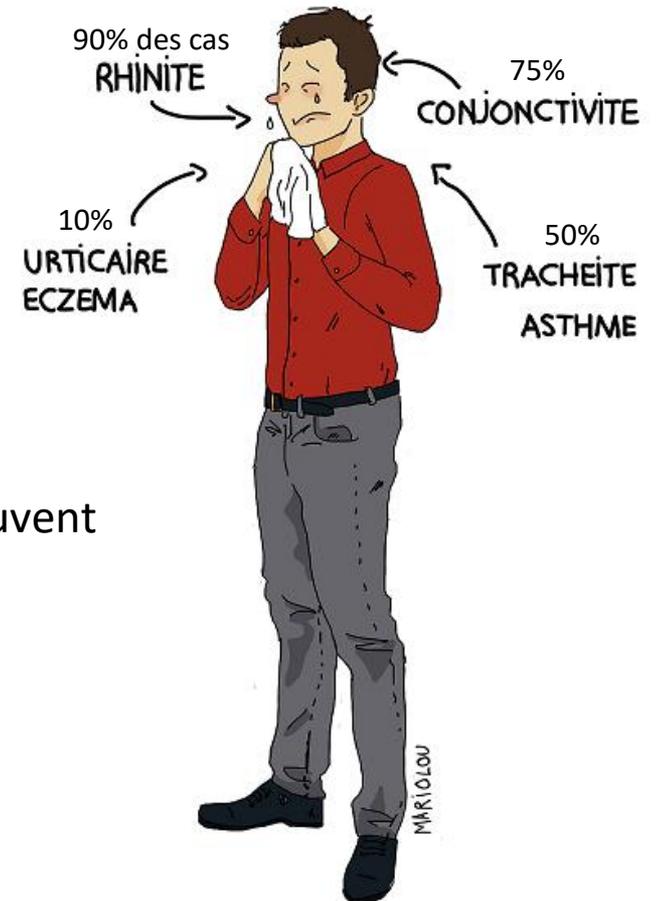
**Ambrosie à feuilles d'armoise**  
*Ambrosia artemisiifolia*

Ambrosies à épis lisses (*Ambrosia psilostachya*) et trifide (*Ambrosia trifida*)  
présentes en Occitanie



# Les impacts des ambroisies sur la santé

**5 grains de pollen** par mètre cube d'air  
→ Apparition des symptômes (2-3)



Les allergies **débutent au mois d'août** et peuvent se prolonger jusqu'en octobre  
→ **maximum d'intensité en septembre** lors du pic pollinique

**Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2017 :**  
env. **660.000 personnes** impactées par les pollens (10% population)  
coût sanitaire global : **40,6 M€** (ARS ARA)

# Les impacts des ambrosies sur la biodiversité

- Envahissent les sols nus
- Forment des populations denses monospécifiques
- Entraînent la disparition d'espèces locales



# Les impacts des ambroisies sur les activités humaines

- ❑ Diminution des **rendements agricoles** et de la qualité des cultures (tournesol, pois, soja, sorgho, maïs, légumes ...)

Cultures de printemps  
(sorgho, maïs, tournesol)

→ **pertes de rendement de 20 à 80%**,  
tournesol +++  
peu dense, levée longue

- ❑ Surcoût pour la **gestion des espaces**
- ❑ Risque pour **l'activité touristique** et l'économie locale



## Cadre législatif et réglementaire

- ❑ loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 , art. 57 → création d'un chapitre « lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine » (code de la santé publique)
- ❑ art. D.1338-1 (CSP) → 3 ambrosies visées
- ❑ décret n°2017-645 du 26 avril 2017 → mesures susceptibles d'être prises pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération
- ❑ arrêté ministériel du 26 avril 2017 → interdiction de l'introduction volontaire, transport, vente, etc.

## Actions au niveau national (santé)

- ❑ Plan National Santé Environnement ([PNSE4 2021-2025](#)) : action 11, 3<sup>ème</sup> partie
- ❑ [Observatoire des ambrosies](#) créé en 2011 par la [DGS](#), dirigé par [FREDON-France](#) depuis 2017  
**missions** : actions de prévention, lutte, formation et information, coordination de la réalisation des cartographies, etc.
- ❑ [RNSA](#), [AASQA](#), [APSF](#) → coordination de la surveillance des pollens d'ambrosies
- ❑ [ANSES](#) → expertises régulières
- ❑ [SPF](#) → surveillance des pathologies allergiques

[RNSA](#) : Réseau National de Surveillance Aérobiologique  
[AASQA](#) : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air  
[APSF](#) : Association des Pollinariums Sentinelles de France  
[ANSES](#) : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail



## Stratégie de lutte en Aveyron

- ✓ PRSE 4 Occitanie 2023-2028
- ✓ CPOM ARS/Fredon Oc et URCPPIE (relais départemental)
  - assurer la gestion des signalements de la plateforme « ambrosies » ([signalement-ambrosie.fr](http://signalement-ambrosie.fr))
  - promouvoir un réseau de référents territoriaux et organiser leur formation
  - appuyer l'ARS pour renforcer l'information et la sensibilisation
- arrêté préfectoral → art. R.1338-4 (CSP)
- plan départemental de lutte
- coordinateur départemental (ARS) + comité de coordination des actions



- services de l'État ou organismes publics : ARS, préfecture, DDT, DRAAF, DREAL
- gestionnaires des infrastructures de transport : CD, société d'autoroute, direction interdépartementale des routes, SNCF réseau, etc.
- gestionnaires de bord de cours d'eau : syndicats de rivière, etc.
- représentants des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entrepreneurs de travaux publics et privés, gestionnaires de carrières : fédérations interprofessionnelles, chambre de commerce et d'industrie, etc.
- professionnels du milieu agricole
- professionnels de santé
- collectivités territoriales



# Arrêté préfectoral + plan de lutte départemental

- AP Aveyron pris au CODERST le 17 mai 2022
- Arrêté du 24/06/2022

## ➤ Objectifs du plan de lutte départemental :

- Feuille de route pour tous les acteurs, selon son champ de compétence
- Suivi annuel
- Évolutivité des actions (en fonction des résultats obtenus)



Direction de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté n°12-2022-05-17-00001 du 17 MAI 2022

Objet: CODERST - Composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de la santé publique et notamment les articles L 1416-1 et R 1416-1 à R 1416-6 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment le livre 1er, titre III, chapitre III ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-13-9 du 13 janvier 2009, portant création du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques ;

VU l'arrêté préfectoral n°12-2019-05-16-003 du 16 mai 2019 modifié fixant la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques ;

VU les propositions des organismes consultés pour le renouvellement des membres ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la Préfecture de l'Aveyron ;

# Arrêté Préfectoral & plan de lutte départemental

- ▶ **Axe stratégique n°1** : repérer / cartographier
- ▶ **Axe stratégique n°2** : organiser et coordonner la lutte au niveau départemental
- ▶ **Axe stratégique n°3** : surveiller / signaler
- ▶ **Axe stratégique n°4** : informer, former, sensibiliser sur les enjeux et techniques de prévention et de lutte
- ▶ **Axe stratégique n°5** : agir pour prévenir l'apparition des ambrosies ou lutter contre leur prolifération



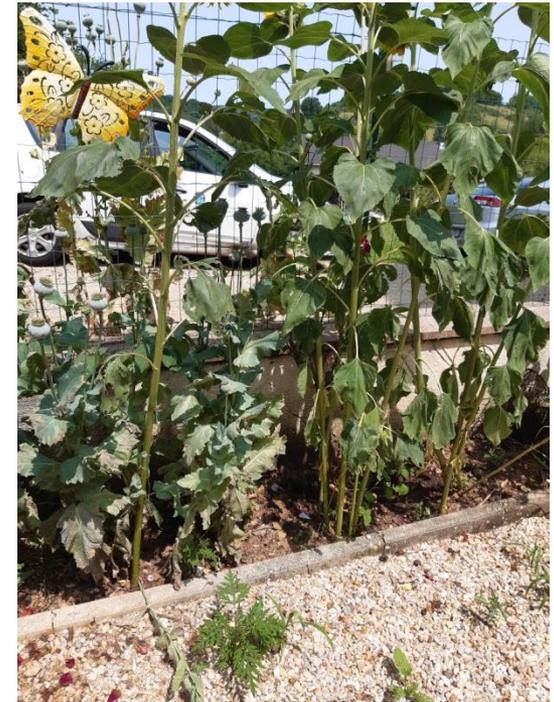
# Axe stratégique n°1 : repérer / cartographier

Arrêté Préfectoral + plan de lutte départemental

**Objectif 1 : définir le niveau d'infestation du territoire pour adapter les modalités de gestion du plan d'action**

Améliorer la connaissance de la répartition de l'ambroisie sur le département de l'Aveyron

- ▶ **Effectuer des prospections terrains**
- ▶ **Mutualiser des bases de données existantes**
- ▶ **Promouvoir la plateforme de signalement nationale**



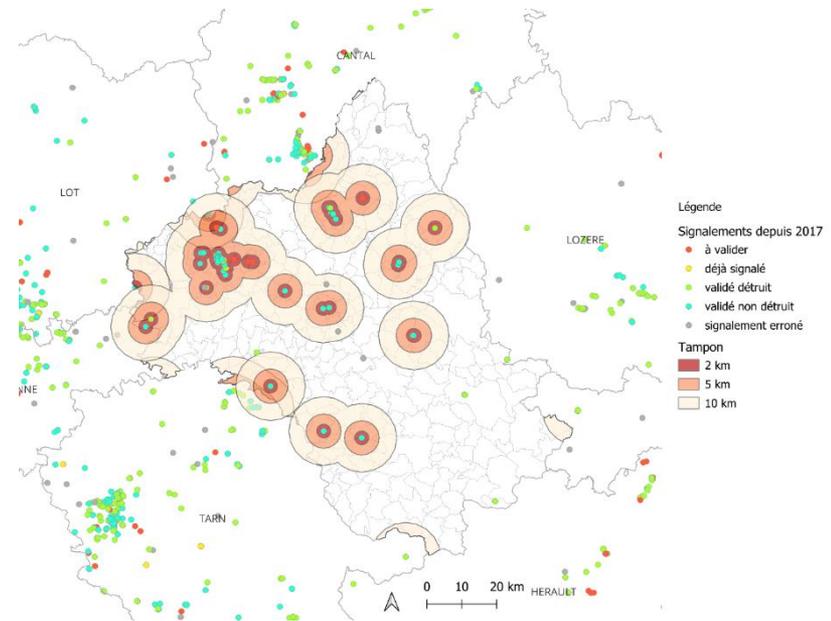
# Axe stratégique n°1 : repérer / cartographier

Arrêté Préfectoral + plan de lutte départemental

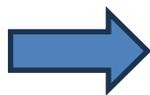
## Prospections

Prospections pour suivre, valider ou vérifier l'évolution de vieux signalements (ou ceux non suivis par des référents)  
Et prospections aléatoires à proximité sur front de colonisation

- 22/05 Le Monastère, Olemps, Druelle et Vezins
- 04/06 Les Albres- Vezins
- 16/06 : signalement Prades
- 21/06 Golinhac - Campuac - Ceyrac (champ uniquement)
- 24/06 Bournazel -Decazeville – Les Albres
- 25/06 Broquiès – Requista – Saint Just de Viaur -  
Prospection liée aux signalements dans le Tarn
- 02/07 Le Fel - Ceyrac (Gabriac)
- 10/07 Vailhourles
- 12/07 Gabriac
- 16/07 Prades
- 25/07 Prospection sur la route D22 entre Decazeville et les Albres
- 22/07 Vézins - Olemps - Le Monastère -Druelle



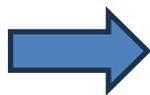
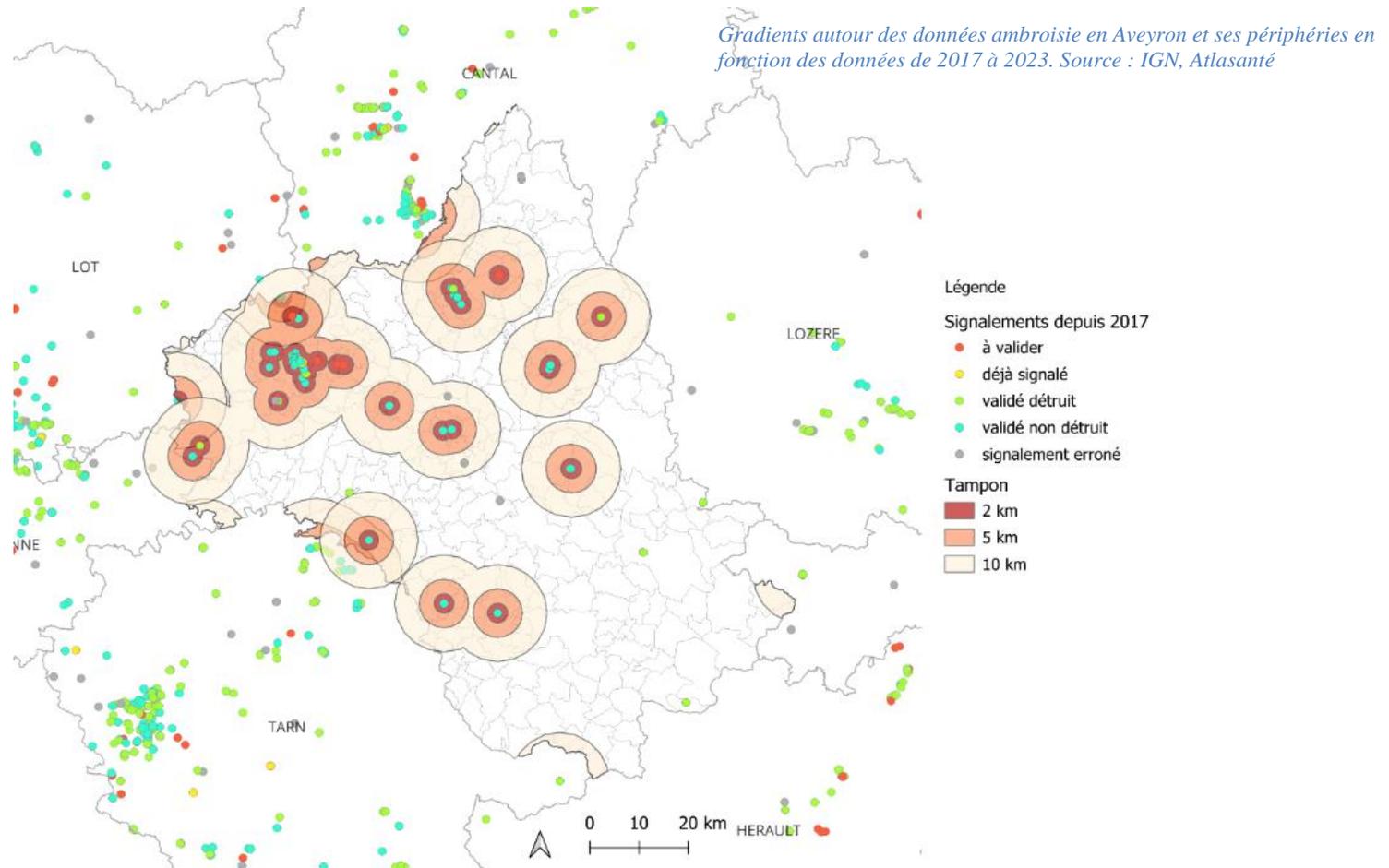
*Gradients autour des données ambrosie en Aveyron et ses périphéries en fonction des données de 2017 à 2023. Source : IGN, Atlasanté*



Pas de nouveaux signalements mais vérification de l'état de la plupart des signalements, sauf sur le secteur de Vaureilles

# Axe stratégique n°1 : repérer / cartographier

Arrêté Préfectoral + plan de lutte départemental



Pas de nouveaux signalements mais vérification de l'état de la plupart des signalements, sauf sur le secteur de Vaureilles

# Axe stratégique n°1 : repérer / cartographier

Arrêté Préfectoral + plan de lutte départemental



## Répartition d' *Ambrosia artemisiifolia* L., 1753 en Aveyron

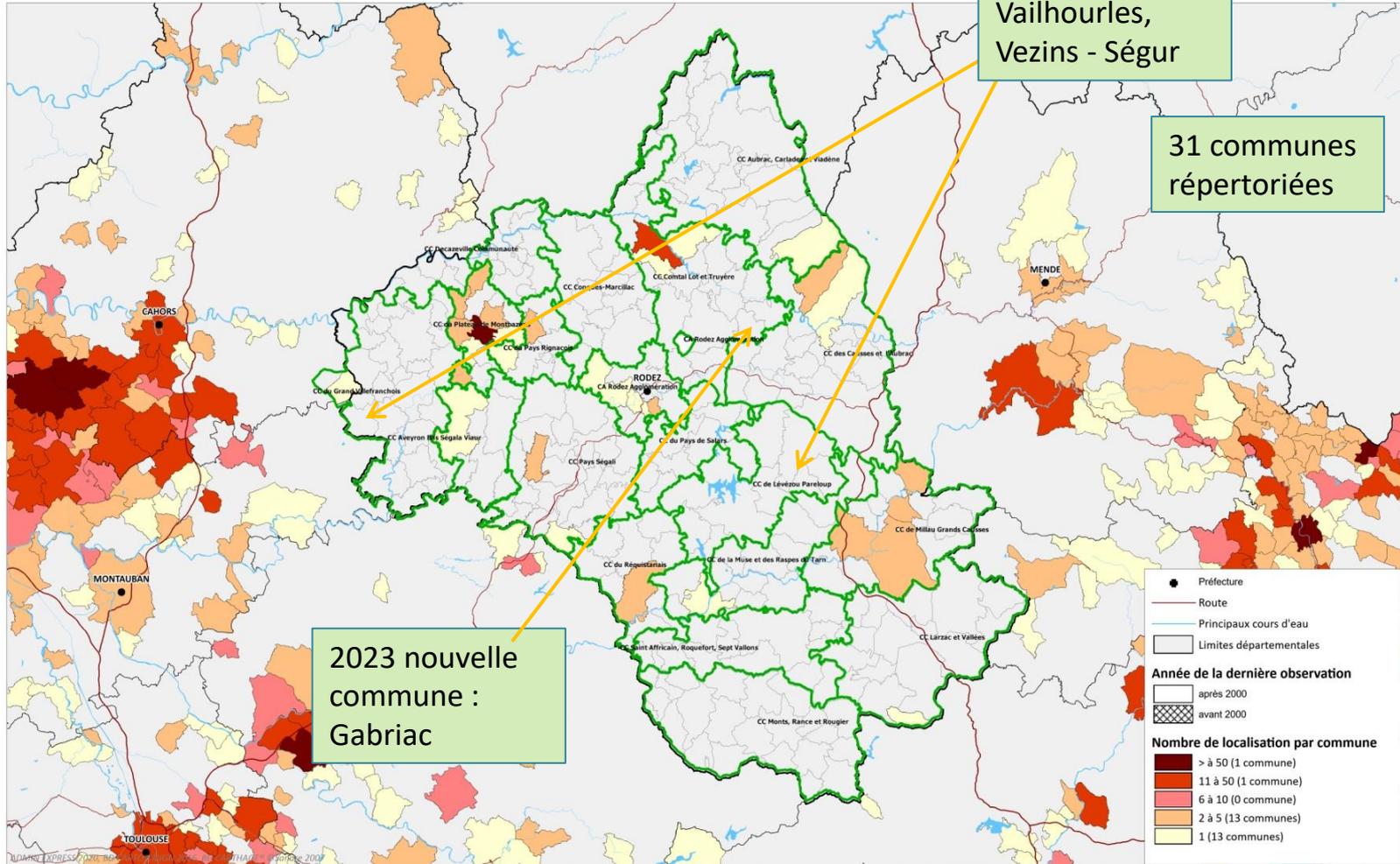
Localisation par commune

Etat des connaissances au 31 décembre 2021

2022 nouvelles communes :  
Vailhourles,  
Veziins - Ségur

31 communes répertoriées

2023 nouvelle commune :  
Gabriac



# Axe stratégique n°1 : repérer / cartographier

Arrêté Préfectoral + plan de lutte départemental

## Suivi et gestion des signalements sur la plateforme

**14 signalements** en 2024 dont 14 signalements sur plateforme

-12 ont été faits par le CPIE12 sur le terrain en prospection.

-1 signalement par un technicien rivière sur une commune déjà connue et largement infestée (la photo a suffi pour valider)

-1 erreur de localisation (le signalement était sur une adresse dans le Tarn mais localisée en Aveyron sur la plateforme)

### Tous traités

- 10 validés non détruits (surface trop dense)
- 3 validés détruits
- 1 erroné
- 10 bords de route, 1 champ; 1 délaissé/friche/terrain vague



# Axe stratégique n°3 : surveiller / signaler

Arrêté Préfectoral + plan de lutte départemental

1



[www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr)

2



Application mobile

0 972 376 888

[contact@signalement-ambroisie.fr](mailto:contact@signalement-ambroisie.fr)

3



Téléphone

4



Courriel

# Axe stratégique n°2 : organiser et coordonner la lutte au niveau départemental

Arrêté Préfectoral + plan de lutte départemental

**Objectif 2 : rendre la lutte contre les ambrosies plus efficace en associant les principaux acteurs concernés autour d'une lutte commune**

AP Aveyron pris au CODERST le 17 mai 2022  
Arrêté du 24/06/2022

- ▶ Mettre en place un comité de coordination départemental
- ▶ Élaborer un plan de lutte local, sa mise en oeuvre et son suivi

⇒ Comité de coordination départemental s'est réuni :

- 27/11/2023
- 06/03/2025



# Axe stratégique n°3 : surveiller / signaler

Arrêté Préfectoral + plan de lutte départemental

**Objectif 3 : agir le plus tôt possible pour éviter la prolifération de l'espèce et l'impact des nuisances associées**

- ▶ **Mettre en place un réseau de référents territoriaux**
- ▶ **Former et animer le réseau de référents territoriaux**

Suivi régulier du réseau des référents territoriaux

Envoi lettres d'information régionale régulière de la FREDON Occitanie  
Envoi information sur les classes virtuelles de formation faite par le  
RNSA



Classe virtuelle formation en ligne sur l'utilisation  
de la plateforme Signalement-Ambroisie



Organisateur : l'équipe Signalement-Ambroisie du RNSA RNSA



Pollens et semences

LA LETTRE DE L'OBSERVATOIRE DES AMBROISIES

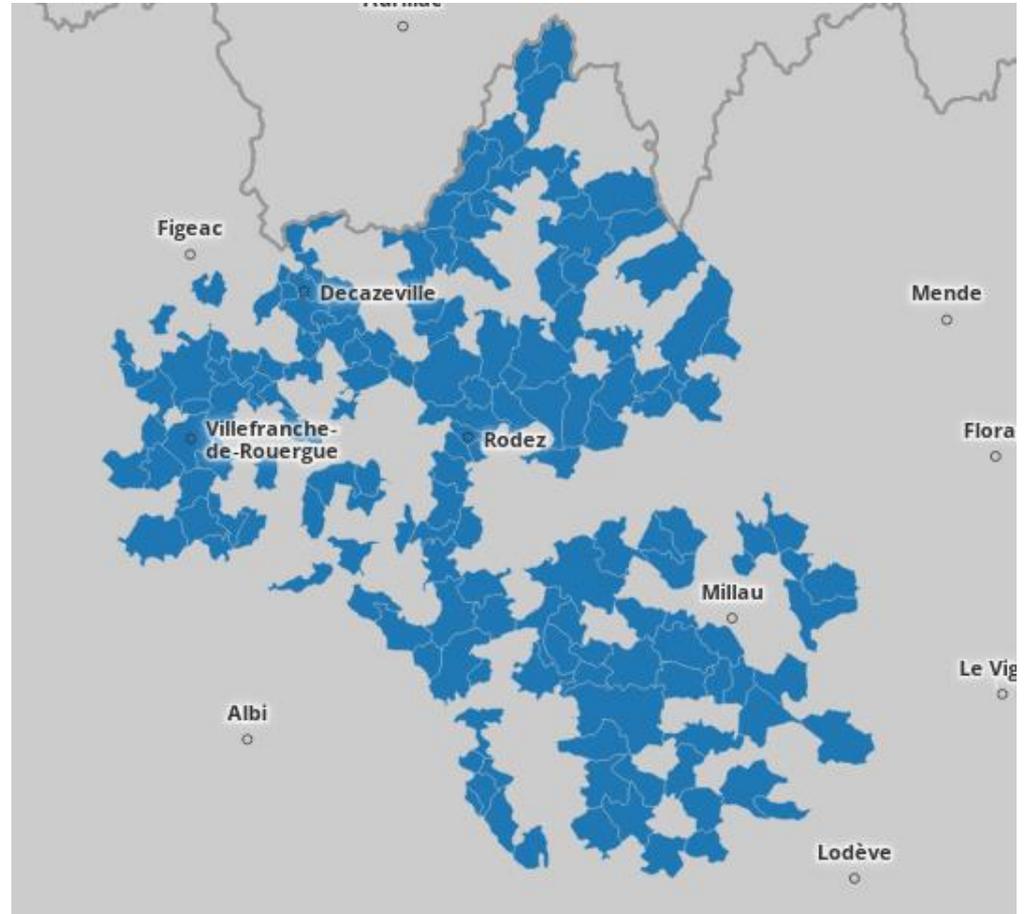
# Axe stratégique n°3 : surveiller / signaler

Arrêté Préfectoral + plan de lutte départemental

## → Réseau de référents territoriaux ambrosie

**185 référents désignés ou nommés** en Aveyron, enregistrés sur l'annuaire Atlas-santé, répartis dans 170 communes et 2 communautés de communes

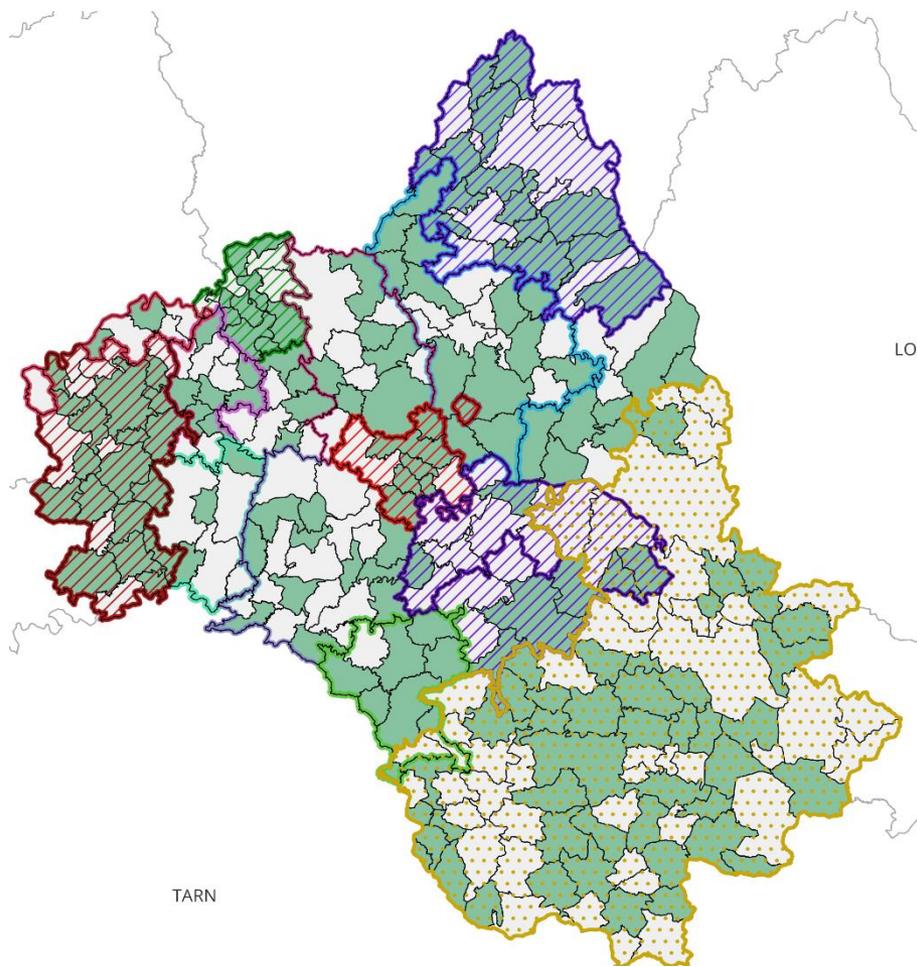
Suivi de sites CC Lot Truyère avec échanges référents



Communes ayant nommé un référent au 10/02/2025

# Axe stratégique n°3 : surveiller / signaler

Arrêté Préfectoral + plan de lutte départemental



## EPCI

- CC Aveyron Bas Ségala Viaur
- CC Comtal Lot et Truyère
- CC Conques-Marcillac
- CC Pays Ségali Communauté
- CC Grand-Figeac
- CC du Pays Rignacois
- CC du Plateau de Montbazens
- CC du Réquistanais



## EPCI avec des CLS

- CC Aubrac, Carladez et Viadène
- CC Ouest Aveyron Communauté
- CA Rodez Agglomération
- CC Decazeville Communauté
- CC du Pays de Salars
- CC de Lévézou Pareloup
- PNR Grands Causses
- CC Larzac et Vallées
- CC de Millau Grands Causses
- CC des Causses à l'Aubrac
- CC Saint Affricain, Roquefort, Sept Vallons
- CC Monts, Rance et Rougier
- CC de la Muse et des Raspes du Tarn



## referents



# Axe stratégique n°4 : informer, former, sensibiliser sur les enjeux et techniques de prévention et de lutte

Arrêté Préfectoral + plan de lutte départemental

**Objectif 4 : lutter contre la méconnaissance de l'espèce, point clé pour endiguer sa prolifération**

- ▶ **Mettre en place une stratégie de sensibilisation et de communication vers les citoyens et les professionnels**

## Organisation de journées de formation terrain

- terrain avec agents communaux Golinhac 14/05 et 30/04 pour suivi parcelles connues
- terrain avec les agents du Syndicat Mixte Tarn Sorgues Dourdou Rance secteur Brousse le Château et Réquista 25 juin pour apprendre à la connaître sur leur territoire d'actions à travers la visite de sites connus
- Suivi de la problématique à Gabriac : stratégie de reprise du dialogue entre la mairie et l'agricultrice, suivi de la parcelle : 12/07



# Axe stratégique n°4 : informer, former, sensibiliser sur les enjeux et techniques de prévention et de lutte

Arrêté Préfectoral + plan de lutte départemental

**Objectif 4 : lutter contre la méconnaissance de l'espèce, point clé pour endiguer sa prolifération**

- ▶ **Mettre en place une stratégie de sensibilisation et de communication vers les citoyens et les professionnels**

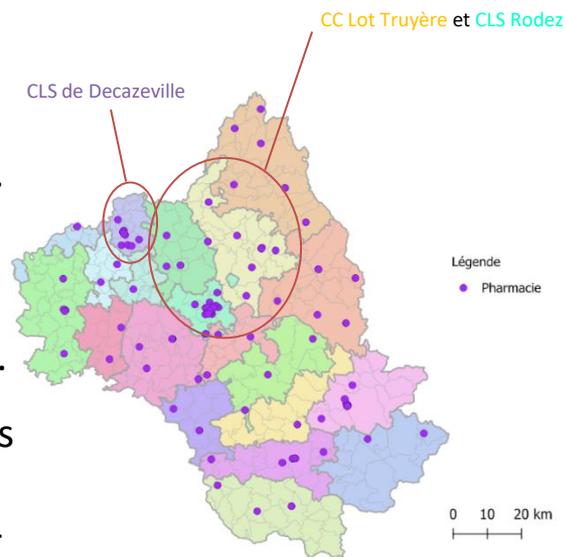
## Sensibilisation de réseaux professionnels

Enquête auprès des pharmacies sur les CLS de Decazeville, la CC Lot Truyère et CLS Rodez :

- Créer du lien avec des professionnels de la santé.
- Connaître le niveau d'information des pharmaciens-ne-s à propos des ambrosies. Diffusion de l'information (flyers, connaissances).
- S'informer sur la présence d'individus allergiques à l'ambrosie, participation de ces professionnels à la connaissance des populations allergiques sur le territoire.



Poursuite si possible avec autres CLS? Maison santé?



Carte des pharmacies sur le territoire de l'Aveyron en 2024  
. Source : IGN, Ministère des Solidarités et de la Santé

## Axe stratégique n°4 : informer, former, sensibiliser sur les enjeux et techniques de prévention et de lutte

### Diffusion des outils de communication

- distribution des **cartes postales ambroisie** sur les stands, lors des réunions, formations santé environnement; rencontres agriculteurs, techniciens
- dépôt auprès des mairies ou communautés de communes par demande ou lors des réunions ou rencontres ou par les référents communaux et intercommunaux, des **documents de communication divers** (cartes, affiches, flyer oiseaux, flyers ambroisie et agriculture)
- remise du **dossier ambroisie et gestion agricole** auprès d'agriculteurs particulièrement touchés par cette problématique
- Relais sur les **réseaux sociaux d'** informations diverses
- envoi tous les mois de la **lettre de l'ODA** et de celle de l' Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine
- **Relais des informations sur les formations par le RNSA**



# Axe stratégique n°4 : informer, former, sensibiliser sur les enjeux et techniques de prévention et de lutte

## Publication presse

- Articles de presse stand Communauté de communes Lot Truyère : Bozouls, Espalion, Sainte-Geneviève-sur-Argence
- bulletin municipal à venir à Bozouls (février 2025?)
- pano pockets CCLot Truyère
- post FB + instagram du CPIE



Publication de CPIE du Rouergue- page Pro

CPIE du Rouergue- page Pro  
Publié par CPIE Du Rouergue  
- 12 juin

Nous vous invitons à venir découvrir les enjeux liés à l'ambrosie et apprendre à la reconnaître. Retrouvez le CPIE du Rouergue au stand d'information sur l'ambrosie aux marchés de :

- Bozouls le jeudi 20 juin
- Espalion le vendredi 28 juin
- Entraigues-sur-Truyère le vendredi 12 juillet

Formez-vous en ligne !  
Deux dates de formations gratuites sur la plateforme Signalement Ambrosie d'1h30 sont programmées ce mois-ci.

Le formulaire d'inscription est à retrouver sur [fredonoccitanie.com/ambrosies/](https://fredonoccitanie.com/ambrosies/)

La plateforme Signalement Ambrosie est un dispositif participatif permettant à chaque habitant d'identifier des plants d'ambrosie et de les signaler (sur internet, application mobile, par téléphone et par email).

**DU 15 AU 30 JUIN**  
**JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LES AMBROISIES**

**ambrosie-risque.info**

**DU 15 AU 30 juin, des animations sont organisées en France pour informer sur les problèmes générés par les ambrosies !**

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur :**

**Journées de lutte contre les ambrosies**  
**Rendez-vous sur le marché**  
**ven. 12 juillet à Entraigues-sur-Truyère**  
Retrouvez le stand d'information dédié à la problématique de l'ambrosie

**LES RENDEZ-VOUS nature**  
EN AVEYRON DU MAI À OCT.  
**6.07**  
Conet-de-Salers  
L'écorin méconnu

**Journées de lutte contre les ambrosies**  
**Rendez-vous sur le marché**  
**ven. 28 juin à Espalion**  
Retrouvez le stand d'information dédié à la problématique de l'ambrosie

**Journées de lutte contre les ambrosies**  
**Rendez-vous sur le marché**  
**jeu. 20 juin à Bozouls**  
Retrouvez le stand d'information dédié à la problématique de l'ambrosie

**DU 15 AU 30 JUIN**  
**JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LES AMBROISIES**

**ambrosie-risque.info**

# Axe stratégique n°4 : informer, former, sensibiliser sur les enjeux et techniques de prévention et de lutte



Midi-Libre 21 juillet 2024

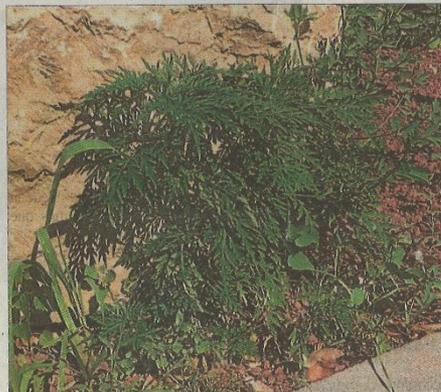
## Enjeu de santé publique : il faut limiter la prolifération de l'ambrosie

L'ambrosie à feuille d'armoise et l'ambrosie trifide sont des espèces exotiques envahissantes originaires d'Amérique du Nord. Cette espèce a un impact négatif aussi bien sur la santé (maladies provoquées par le pollen) que sur l'économie agricole et la biodiversité... Au point qu'elle fait l'objet d'une lutte nationale pour tenter d'en venir à bout. Malheureusement, le réchauffement climatique et l'augmentation du CO2 profitent à son développement :

- Modification de son aire de répartition vers le Nord : selon l'IN-SERM, le changement climatique (précipitations et température) serait à l'origine des 2/3 de cette progression.

- Augmentation de sa croissance : lors de vagues de chaleur, accompagnées de fortes teneurs en CO2, la plante produit plus de photosynthèse.

- Modification de la quantité et de la qualité du pollen : les expériences



L'ambrosie est une plante hautement allergisante.

ces indiquent une multiplication de la production de pollen et un pollen plus allergisant lors de con-

ditions avec une concentration de CO2 importante.

- Augmentation de la production de substances défensives : un niveau élevé de CO2 incite aussi la plante à augmenter sa production

de substances défensives, qui sont des composés toxiques.

Au vu de ces changements liés au réchauffement climatique, une mobilisation collective est indispensable !

Chaque citoyen est concerné et sollicité pour signaler la présence d'ambrosie sur [www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr). Cette plateforme est un dispositif participatif qui permet à chacun de mieux connaître la plante et de l'identifier, mais aussi à découvrir les gestes à mettre en œuvre pour limiter sa prolifération, tout en respectant l'environnement et notre santé.

6 | JEUDI 27 JUN 2024

## ACTUALITÉ

BULLETIN D'ESPALION

Santé publique

## L'Ambrosie, une plante à risque

Opportuniste, envahissante, l'ambrosie pourrait être une "mauvaise herbe" comme les autres : indésirable dans le jardin. Or, cette dernière représente aussi un enjeu de santé publique.

Des feuilles très découpées, très vertes des deux côtés et une tige velue et verte devenant rougeâtre à maturité. L'ambrosie est une adventice, une "mauvaise herbe", qui pourrait facilement se confondre avec d'autres. Ce qui ne rend pas la tâche aisée, car l'ambrosie est une plante hautement allergisante pour la population.

### UN POLLEN HAUTEMENT ALLERGISANT

Le dangerosité de cette plante se cache dans son pollen. Extrêmement petit et très volatil, ce pollen par-

court facilement entre 40 et 60 km, voire bien plus. Ce qui explique la rapide diffusion de cette adventice originaire d'Amérique du Nord en France. Si une seule espèce est présente en Auvergne, d'autres départements font face aux quatre exantales et toutes ont un fort potentiel allergisant Rhinites, conjonctivites, asthme, laryngites et, en cas de contact direct avec la plante, potentiellement de l'urticaire et de l'eczéma. Peu importe l'âge, tout le monde peut devenir allergique une fois exposé au pollen.

### UN DOUTE ? UNE PHOTO ET UN SIGNALEMENT

Pour lutter face à l'ambrosie, un dispositif de signalement a été mis en place. Un doute ? Signalez-le. Pour le faire, vous pouvez ainsi télécharger l'application mobile "Signalement-ambrosie" ou



Le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de Rouergue sur le marché de Bozonk.

vous rendre sur le site internet dédié (signalement-ambrosie.fr). Une fois votre localisation précisée, ajoutez des photos de la plante et du lieu, puis entrez vos coordonnées pour pouvoir être recontacté. Un référent ambrosie sur le territoire constatera ainsi la présence (ou non) de la plante

### DES QUESTIONS ? RENDEZ-VOUS A ESPALION

Le CPIE de Rouergue (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) s'associe à la volonté de la Communauté de communes



Une jeune ambrosie, avec le temps, elle s'éleva en forme de baïsson. © Y.Martin

et reviendra vers vous. Après une présence au marché de Bozonk le jeudi 20 juin, le CPIE installera son stand au marché d'Espalion le 28 juin. Venez à sa rencontre pour mieux connaître

la plante, découvrir les gestes à mettre en œuvre, vous sensibiliser à cette problématique afin de limiter sa prolifération tout en respectant l'environnement et votre santé.



# Axe stratégique n°4 : informer, former, sensibiliser sur les enjeux et techniques de prévention et de lutte

## Participation à différents événements

- stand CLS mardi « le Café des habitants » central social Decazeville 4/06
- stand marché de Bozouls 20/06
- stand marché d'Espalion 28/06
- stand marché d'Entraygues 12/07
- stand bus « Bon été bons réflexes » (bus ARS) – Decazeville 19/07
- envoi info AG ETA (Entreprises Travaux Agricoles)
- comité technique Réserve Naturelle Le Fel 27/05

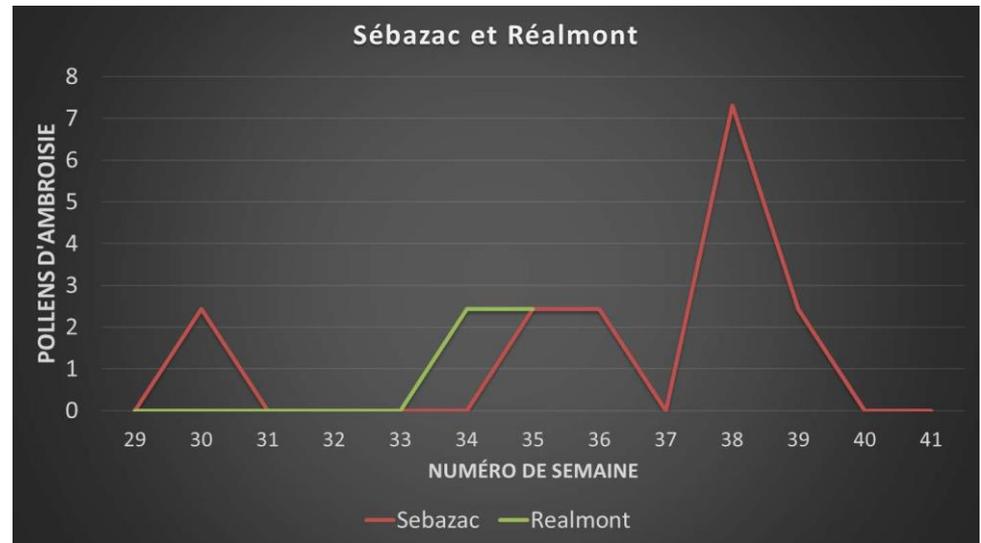
➔ 202 personnes sensibilisées



# Appuyer l'ARS dans l'accompagnement des territoires dans la lutte contre les ambrosies

Sollicitation par des réseaux pour capitalisation des retours d'expérience

RNSA : pose d'un capteur à pollens



Capteurs SLT Occitanie – Les premiers résultats (2023)...

- ▶ 2024 15/07/2024 : relance du capteur ambrosie à Sébazac : dépôt des lames auprès de l'agriculteur qui effectue les mesures
- ▶ Année 2 en fin du dispositif
- ▶ Résultats peu probants année 1: trop peu de pollens déposés pour analyse .

# Axe stratégique n°5 : agir pour prévenir l'apparition des ambrosies ou lutter contre leur prolifération

Arrêté Préfectoral + plan de lutte départemental

**Objectif 5** : *proposer des outils de lutte à chaque acteur et/ou public-cible, en fonction du milieu à gérer et de la saisonnalité*

- ▶ **Interrompre le cycle des ambrosies**
- ▶ **Respecter le « calendrier des ambrosies »**
- ▶ **Faire connaître et respecter les recommandations de santé lors des actions de lutte**
- ▶ **Mettre en oeuvre des mesures de gestion adaptées aux prérogatives des acteurs et aux milieux**



# Axe stratégique n°5 : agir pour prévenir l'apparition des ambrosies ou lutter contre leur prolifération

Arrêté Préfectoral + plan de lutte départemental



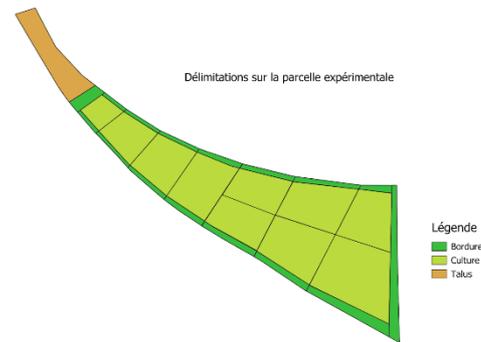
## Expérimentation agricole

Tester des opérations culturales sur le « déstockage\* » des graines par fauche ou pâturage classique en vue d'avoir 0 production de graines. (\*faire germer les ambrosies puis les détruire en interculture en été)



- Une infestation par curage de fossé
- Volonté de gestion productive et reproductible
- Nettoyage des abords
- Projet territorial

délimitation du champ semé en moa pour les deux modes de gestion (15 mai 2024)



champ fauché au 24 septembre 2024

### Partenaires :

Agriculteur (élu et référent)

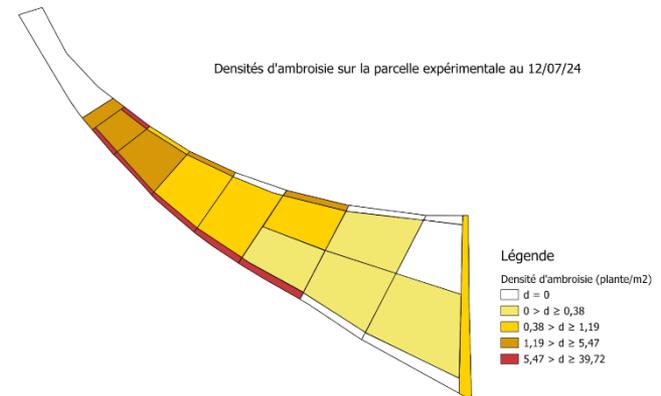
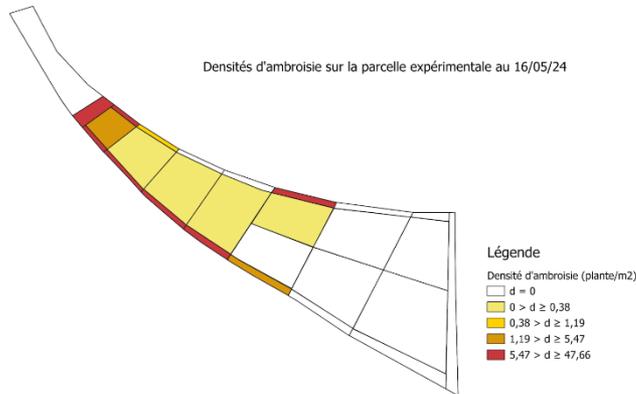
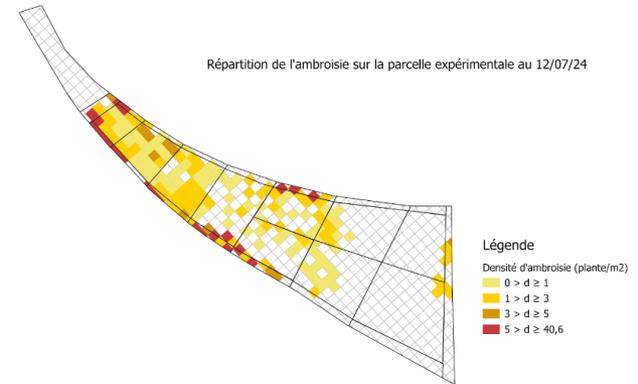
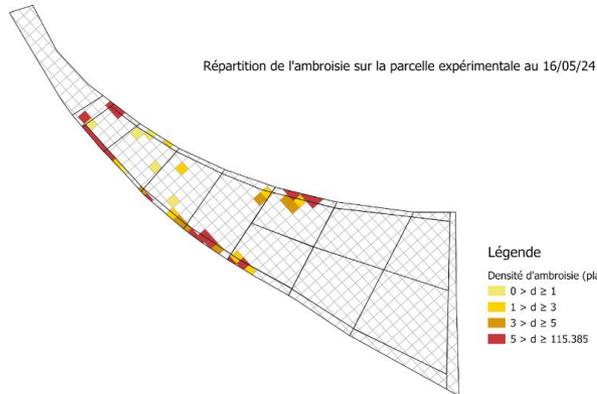
CA12

Communauté de Communes Comtal Lot Truyère



# Axe stratégique n°4 : informer, former, sensibiliser sur les enjeux et techniques de prévention et de lutte

## Expérimentation agricole



# Axe stratégique n°5 : agir pour prévenir l'apparition des ambrosies ou lutter contre leur prolifération

## Arrêté Préfectoral + plan de lutte départemental

**Gestionnaire de bords de cours d'eau**

Les bords de cours d'eau sont des milieux végétalisés situés fréquemment remaniés par les activités humaines et écologiques propices à l'établissement des ambrosies.

**Principales voies d'introduction**

- Introduction de semences contaminées
- Déplacement des engins agricoles

**Techniques préconisées, au niveau des espaces verts (ou des terres)**

[Préventif]

- Apports par engins de chantier ou remblais contaminés
- Semences contaminées

[Curatif]

- Tondre/Faucher/broyer
- Arracher manuellement sur les surfaces le permettant
- Supprimer les causes de l'installation et du développement des ambrosies (être vigilant à la provenance des terres rapportées, des engins)

**Documents techniques**

- Fiche technique « Lutte contre l'ambrosie » - Les zones p
- Fiche technique « Lutte contre l'ambrosie » - Les espaces
- Fiche technique « Agri contre l'ambrosie » - Les terres
- Fiche technique « Lutte contre l'ambrosie » - Les voies d'
- Document « Problématique de la gestion de l'ambrosie »

**Gestionnaire d'espaces verts**

Le maire est le premier acteur de terrain. Il est la personne de ses concitoyens. Il doit se référer à la réglementation existante et gérer le risque ambrosies par des mesures préventives.

**Principales voies d'introduction**

- Introduction de semences contaminées
- Déplacement des engins agricoles

**Techniques préconisées, avant et après construction**

[Préventif]

- Installer des membranes textiles ou utiliser du paillis
- Favoriser la croissance des végétaux concurrents
- Végétaliser
- Adapter le calendrier des travaux sur terrains infestés (éviter les remaniements de printemps, conserver des sols couverts, implantés en automne)
- Instaurer une clause « ambrosies » dans le cahier des charges des chantiers

[Curatif]

- Tondre/Faucher/broyer
- Arracher manuellement sur les surfaces le permettant
- Supprimer les causes de l'installation et du développement des ambrosies (être vigilant à la provenance des terres rapportées, des engins)

**Documents techniques**

- Fiche technique « Lutte contre l'ambrosie » - Les zones p
- Fiche technique « Lutte contre l'ambrosie » - Les espaces
- Fiche technique « Agri contre l'ambrosie » - Les terres
- Fiche technique « Lutte contre l'ambrosie » - Les voies d'
- Document « Problématique de la gestion de l'ambrosie »

**Maire**

Le maire est le premier acteur de terrain. Il est la personne de ses concitoyens. Il doit se référer à la réglementation existante et gérer le risque ambrosies par des mesures préventives.

**Principales voies d'introduction**

- Introduction de semences contaminées
- Déplacement des engins agricoles

**Techniques préconisées, avant et après construction**

[Préventif]

- Installer des membranes textiles ou utiliser du paillis
- Favoriser la croissance des végétaux concurrents
- Végétaliser
- Adapter le calendrier des travaux sur terrains infestés (éviter les remaniements de printemps, conserver des sols couverts, implantés en automne)
- Instaurer une clause « ambrosies » dans le cahier des charges des chantiers

[Curatif]

- Tondre/Faucher/broyer
- Arracher manuellement sur les surfaces le permettant
- Supprimer les causes de l'installation et du développement des ambrosies (être vigilant à la provenance des terres rapportées, des engins)

**Documents techniques**

- Fiche technique « Lutte contre l'ambrosie » - Les zones p
- Fiche technique « Lutte contre l'ambrosie » - Les espaces
- Fiche technique « Agri contre l'ambrosie » - Les terres
- Fiche technique « Lutte contre l'ambrosie » - Les voies d'
- Document « Problématique de la gestion de l'ambrosie »

**Particuliers**

Les particuliers doivent participer à la lutte contre ces plantes exotiques envahissantes. Elles-ci peuvent proliférer aux abords de leur habitat et doivent donc être signalées. En outre, les ambrosies peuvent également s'installer chez eux, par exemple sur des chantiers d'introduction et la dispersion des semences et jeunes plants.

**Principales voies d'introduction**

- Semences contaminées

**Techniques préconisées, avant et après construction**

[Préventif]

- Installer des membranes textiles ou utiliser du paillis
- Favoriser la croissance des végétaux concurrents
- Végétaliser
- Adapter le calendrier des travaux sur terrains infestés (éviter les remaniements de printemps, conserver des sols couverts, implantés en automne)
- Instaurer une clause « ambrosies » dans le cahier des charges des chantiers

[Curatif]

- Tondre/Faucher/broyer
- Arracher manuellement sur les surfaces le permettant
- Supprimer les causes de l'installation et du développement des ambrosies (être vigilant à la provenance des terres rapportées, des engins)

**Documents techniques**

- Fiche technique « Lutte contre l'ambrosie » - Les zones p
- Fiche technique « Lutte contre l'ambrosie » - Les espaces
- Fiche technique « Agri contre l'ambrosie » - Les terres
- Fiche technique « Lutte contre l'ambrosie » - Les voies d'
- Document « Problématique de la gestion de l'ambrosie »



# Perspectives 2025

**Poursuivre rôle de relais, avec appui à l'ARS**

**Poursuivre les actions sur la communauté de communes Comtal Lot et Truyère**

**Reprendre le travail avec les sections routes du Conseil Départemental**

- Croiser le service environnement et routes pour traiter des questions de gestion des routes, fauche et curage
- suivi du protocole mis en place : avancée des modifications de 2023/2024
- Quels impacts sur les plannings de fauche et procédure de mise en œuvre du dispositif embarqué
- instaurer des formations par secteurs sur les agents des routes avec le CD et les communautés de communes concernées pour y associer aussi leurs équipes : une formation des chefs d'équipe, rencontres entre chefs des autres départements (Tarn et Garonne avec ReX)
- associer les entreprises privées sur les secteurs impactés

**Poursuivre relation avec le monde agricole et la Chambre d'Agriculture**

Poursuite expérimentation agricole

Prendre contact avec d'autres structures agricoles (CUMA, APABA, coopératives, ...)

Continuer d'inclure les **techniciens de rivière** à la prospection quand cela est possible et poursuivre le cheminement de l'amélioration de la connaissance sur l'ambroisie avec leur appui

Avec le déploiement des **CLS** (7 prévus pour en 2025) : essayer de faire une intervention lors d'un groupement de tous les CLS du département pour poser la problématique santé-environnement avec l'entrée ambroisie

**Poursuivre la sensibilisation du grand public et socioprofessionnels** (opportunité de stands, sollicitations)

**Suivre les signalements, prospections**, relancer les référents pour suivi de sites.

**Communiquer** : dans les bulletins communaux assez tôt dans la saison ; systématiser les courriers aux communes avec ambroisie pour suivi des stations

“*Merci,  
de votre  
attention*”

